

Economie | Nouvelle-Aquitaine : un nouveau fonds d'investissement pour les PME et ETI



NACI 1. C'est le nom de code du nouveau fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) annoncé ce lundi 3 février, à l'initiative de la région Nouvelle-Aquitaine, qui poursuit sa politique de création de fonds d'investissements après avoir spécifiquement ciblé l'agriculture au travers du fonds Alter'NA, entré en phase opérationnelle en octobre dernier. NACI, lui, est un fonds régional dédié à la croissance des PME et des ETI, d'une durée de vie de huit à dix ans (prolongeable à douze), dont le premier tour de table (ou première tranche de souscription) a été levé fin 2019 à hauteur de 62,5 millions d'euros.

Après Alter'NA en 2018, le nouveau fonds d'investissement régional dans les PME et ETI compte neuf souscripteurs. La région, logiquement, est le plus gros (30 millions d'euros), suivi de près par Arkéa (20 millions d'euros) et d'un peu plus loin par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (3 millions d'euros), la Mutuelle de Poitiers, Total, Arkema, Edf, Ceva et la mutuelle AG2R.

Conditions d'accès

Si, de l'avis de Thibaut Richebois, directeur général adjoint de la collectivité régionale en charge du développement économique et environnemental, ce fonds est "ouvert à tous les secteurs d'activité", il impose tout de même quelques conditions sur la politique globale d'investissement, gérée par Aquti Gestion via une équipe dédiée de quatre spécialistes. Les cibles sont situées dans le secteur industriel et les services : aéronautique, nautisme, mobilité et transports intelligents, agroalimentaire, énergie, tourisme, bâtiment, santé, silver économie, cosmétique/bien-être, luxe, industries créatives et culturelles. En termes de technologies, il vise majoritairement le numérique, la photonique, la chimie et les matériaux (notamment composites pour l'aéronautique), les sciences de la vie (bio tech hors médicaments) et les énergies renouvelables.

La politique d'investissement, elle aussi, impose quelques conditions pour bénéficier d'un ticket d'investissement de départ compris entre trois et dix millions d'euros : l'entreprise doit réaliser un chiffre d'affaires compris entre cinq et cinq cent millions d'euros, "avoir atteint son seuil de rentabilité". Le fonds privilégiera également des entreprises ayant leur siège social implanté dans la région ou exerçant localement la majeure partie de leur activité économique. Il récompensera aussi une "valeur ajoutée dans la transformation numérique, la transition

énergétique et le développement international". 15 à 18 entreprises seront sélectionnées et un premier investissement d'un peu moins de trois millions d'euros a déjà été réalisé dans Talis Business Group à Bergerac, entreprise spécialisée dans la formation professionnelle en alternance, qui compte "doubler la taille de son entreprise dans les trois à cinq ans à venir", a ajouté ce lundi le président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset.

Logique complétiste

Pour le chef de file régional, l'idée est surtout de développer l'insertion de fonds propres dans les entreprises locales, notamment industrielles, pour "renforcer le rôle multiplicateur qu'elle peut avoir dans le développement économique". La visite le 23 janvier dernier de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, pour signer les quatorze contrats "Territoires d'industrie" néo-aquitains, a notamment servi d'éclairage à un secteur économique stratégique, à la fois au niveau national et local. Dans une note récente, la région précise avoir investi 78 millions d'euros dans l'accompagnement de plus de 620 entreprises industrielles entre 2017 et 2019, un soutien financier "principalement axé sur l'aide aux investissements, le soutien aux projets innovants et la formation des salariés" (2500 entreprises aidées en tout sur l'année, 8500 en comptant les exploitations agricoles). La région, en plus d'afficher une belle forme sur les [implantations d'entreprises](#), bénéficie aussi d'une attractivité pour les nouvelles créations : en 2018 selon l'INSEE, 3133 entreprises industrielles ont été créées en région soit 5,4% du solde total des créations. Concernant la typologie des entreprises implantées sur le territoire, une note de février 2018 présente un "tissu productif très atomisé" : plus de 95% des entreprises implantées en Nouvelle-Aquitaine sont des microentreprises (et trois sur quatre n'ont pas de salarié). Les PME, de leur côté, représentent 4,1% du total mais concentrent 30,6% des salariés. Les ETI, enfin, sont moins présentes qu'au niveau national (0,5%) mais regroupent 23% de l'effectif. L'ambition, comme l'a plusieurs fois répété Alain Rousset, est donc de "passer du Start up", autrement dit aider le tissu entrepreneurial régional à grandir et à se développer.

"On dispose d'un écosystème complet, du prêt d'honneur au fonds de co-investissement mis en place, par exemple, pour l'entreprise Aelis Pharma (qui a réalisé une des levées de fonds les plus importantes de la région : 11 millions d'euros en 2019). Il nous manquait un fonds avec des tickets d'entrée plus importants pour répondre à l'un des problèmes majeurs de l'économie française : des grands groupes aspirés à l'international et des PME en râteau et pour la sous-traitance. Cette sous-traitance, il faut la structurer, établir des liens entre les ETI et PME locales et les services d'achat des grands groupes". Cet investissement au capital des entreprises, déjà entamé à plus petite échelle au travers de [NACO en 2017](#), est aussi censé les aider à "répondre aux défis de demain, comme l'hydrogène pour les avions où l'électrique pour les voitures. Nous devons lever le blocage culturel de certains chefs d'entreprises qui veulent en garder la propriété pour faire en sorte qu'elles croissent. Il y a un fort potentiel, notamment dans la sous-traitance. Chacun s'y retrouve, notamment les territoires pour lesquels ça crée du développement et de la richesse et les organismes bancaires pour lesquels une augmentation du capital induit aussi une augmentation du chiffre d'affaires". À plus long terme, la politique économique régionale a un objectif ambitieux : celui de créer "une classe moyenne d'entreprises massives et multiplier par deux ou trois le nombre d'ETI dans la région dans les dix ans qui viennent".

Long terme

Pour l'instant, Aquiti Gestion a identifié "1500 entreprises répondant aux critères, dont un peu moins de 200 ont déjà un fonds d'investissements dans leur capital", a ainsi précisé François Cavalié, président d'Aquiti. "Une vingtaine d'entreprises sont aujourd'hui dans les tuyaux. On espère réaliser encore au moins quatre investissements en 2020, le tout avec un pourcentage au capital très ouvert. Quand vous accompagnez une entreprise sur son développement et sa croissance, la création de valeur se fait et la juste répartition au dénouement de l'investissement est naturelle. Il n'y a donc aucun côté spéculatif, il y a un engagement long pour une croissance saine", poursuit François Cavalié, tout en justifiant un "critère d'exclusion de modes de croissance spéculatifs ou ne mettant pas en valeur la politique environnementale". Enfin, Alain Rousset a évoqué la notion de "partage de risques : ça n'empêchera pas demain NACI d'intervenir si BPACA ou d'autres souscripteurs déjà engagés dans NACI interviennent. Par contre, on a toujours un vrai problème qui retarde parfois l'intervention, c'est de savoir qui rentre en premier. Le fait d'avoir une structure de capital-risque adossée à un investissement public aidera à attirer d'autres investisseurs". Une deuxième phase de souscription est en cours et devrait permettre d'atteindre 100 millions d'euros d'ici l'été 2020, voire "de doubler la première tranche avec la participation de l'Europe et de la BPI".



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 03/02/2020

[Url de cet article](#)